

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté du Maire n°2024-145



Le Maire de la Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-1 et suivants ainsi que l'article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu la demande du 09 novembre 2024 des services techniques de la commune, chargés des travaux,

Considérant que les travaux de pose d'éléments de balisage et la création d'écluses, 8 rue du mai, nécessitent la réglementation de la circulation,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules au droit du chantier, rue du 8 mai se fera sur une voie en circulation alternée à **partir du mercredi 13 novembre 2024 et jusqu'au 13 décembre 2024 inclus**, suivant les besoins des services techniques.

ARTICLE 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place au moyen de panneaux, sous la responsabilité des services techniques de la commune.

ARTICLE 4 : En cas de retard dans l'exécution des travaux pour une raison non prévisible, la réglementation ci-dessus établie sera maintenue au-delà de la date fixée à l'article 1 et la signalisation précitée demeurera en place.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs
- Et amplification sera adressée à :
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune
 - Loire Forez Agglomération
 - Services techniques de la commune

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 12 novembre 2024

Le Maire,

Christian SOULIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Soulier', written over a horizontal line.

